

**Communication du Conseil de l'IBPT
du 14 décembre 2022
concernant l'étude comparative des prix des services
télécoms en Belgique et dans les pays voisins
[Tarifs d'octobre 2022]**



TABLE DES MATIÈRES

1.	Synthèse.....	3
1.1.	Besoins mobiles	3
1.2.	Besoins fixes et groupés	4
2.	Besoins mobiles	7
2.1.	Evolution en Belgique.....	7
2.2.	Comparaison avec les pays voisins	9
2.3.	Synthèse	14
3.	Besoins fixes et groupés	16
3.1.	Evolution en Belgique.....	16
3.2.	Comparaison avec les pays voisins	19
3.3.	Synthèse	23
Annexe 1.	Méthodologie	26
Annexe 2.	Représentativité des profils fixes et groupés.....	29

1. Synthèse

1.1. Besoins mobiles

1. Dans son étude de décembre 2021 comparant le prix des services télécoms en Belgique avec ceux pratiqués dans les pays voisins¹, l'IBPT concluait que, concernant les services mobiles seuls (« mobile-only » ou « 1P Mobile »), la Belgique était plutôt compétitive en ce qui concerne les besoins mobiles de base (c.-à-d. avec peu de minutes voix et peu de data), mais de plus en plus onéreuse par rapport à ses voisins à mesure que les besoins voix et data augmentaient.
2. L'actualisation un an plus tard de cette étude établit que la Belgique :
 - 2.1. **Demeure dans une position intermédiaire** pour ce qui est des besoins mobiles requérant de faibles volumes data (jusqu'à 5 GB), à savoir plus chère que les pays les meilleur marché mais alignée avec les prix pratiqués dans les autres pays.
 - 2.2. **A amélioré** son positionnement et se situe désormais également dans une **position intermédiaire** pour les besoins data allant de 10 à 50 GB, puisqu'elle est désormais moins chère que plusieurs de ses voisins ou au minimum alignée avec nombre d'entre eux pour ce genre de volumes.
 - 2.3. **Demeure chère** comparée à quasi tous ses voisins pour ce qui est des très hauts volumes data (au-delà de 50 GB par mois).

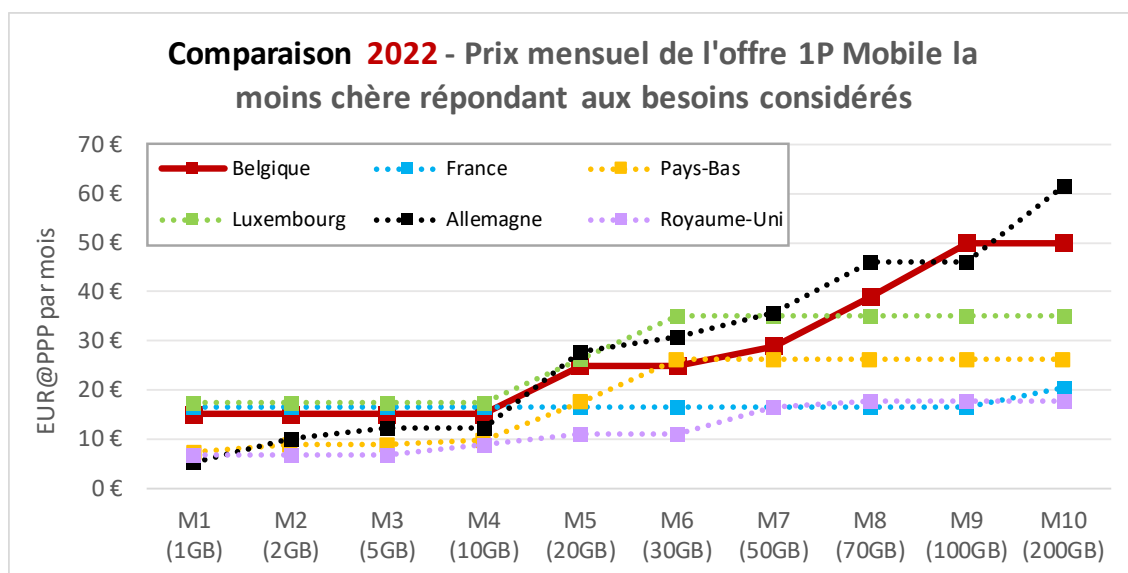


Figure 1 : Prix mensuel, par pays, en octobre 2022, de l'offre 1P Mobile la moins chère répondant aux besoins des profils de consommateurs considérés. Les montants sont exprimés en euros à parité de pouvoir d'achat (« EUR@PPP »).

¹ Voir : [Communication du 20 décembre 2021 concernant l'étude comparative des prix des services télécoms en Belgique et dans les pays voisins en 2021](#)

3. Cette évolution globalement positive s'explique notamment par :
 - 3.1. Pour la quasi-totalité des profils de consommation jusqu'à 30 GB : **une densification des offres à bas prix**. En effet, si les prix les moins chers disponibles sur le marché pour ces offres n'ont pas baissé par rapport à 2021, davantage d'opérateurs les proposent, ce qui permet au consommateur d'avoir plus de choix. Cette densification contribue ainsi à maintenir la position de la Belgique par rapport à ses voisins sur ce segment du marché.
 - 3.2. Pour les profils de consommation à 10, 50 et 70 GB : **une nette baisse des montants minimums à déboursier pour disposer de tels volumes**.
 - 3.3. Le fait que, à date du présent rapport (décembre 2022), les prix des services 1P Mobile en Belgique n'ont quasi pas été revus à la hausse malgré la forte inflation qui sévit depuis plus d'an.
4. En conclusion, quoique toujours plus onéreuse que les pays les meilleur marché, la Belgique a, de manière générale, amélioré son positionnement tarifaire en matière de services 1P Mobile pour ce qui est volumes allant jusqu'à 50 GB. En revanche, la comparaison concernant les services au-delà de 50 GB demeure largement en sa défaveur.

1.2. Besoins fixes et groupés

5. Dans son étude de décembre 2021 comparant le prix des services télécoms en Belgique avec ceux pratiqués dans les pays voisins, l'IBPT concluait que, concernant les besoins en services fixes (Internet seul ou « 1P BB ») et groupés (c.-à-d. combinant des services Internet, TV, téléphonie fixe et/ou mobile), si la Belgique pouvait, pour certains profils précis, être peu chère ou proche de ses voisins, elle n'en était pas moins, de manière générale, **notablement plus chère** que ceux-ci dès lors que les besoins de l'utilisateur s'accroissaient².
6. L'actualisation de cette étude établit que la situation a relativement peu évolué en un an. Il apparaît en effet que la Belgique :
 - 6.1. **Demeure nettement plus chère** que la France et le Royaume-Uni, qui sont de loin les pays les meilleur marché parmi ceux étudiés.
 - 6.2. **Reste assez bien en ligne** avec les Pays-Bas, le Luxembourg et l'Allemagne pour ce qui est de besoins 1P BB et 2P BB Mobile, **mais devient de plus en plus onéreuse** par rapport à ces mêmes pays à mesure que le nombre de besoins à satisfaire augmente (besoins 3P BB TV FT, besoins 4P). En outre, l'écart séparant la Belgique du pays le plus proche la précédant immédiatement pour chaque profil s'est accru pour ce qui est des offres groupées non-convergentes (services fixes uniquement).

² *Ibidem*

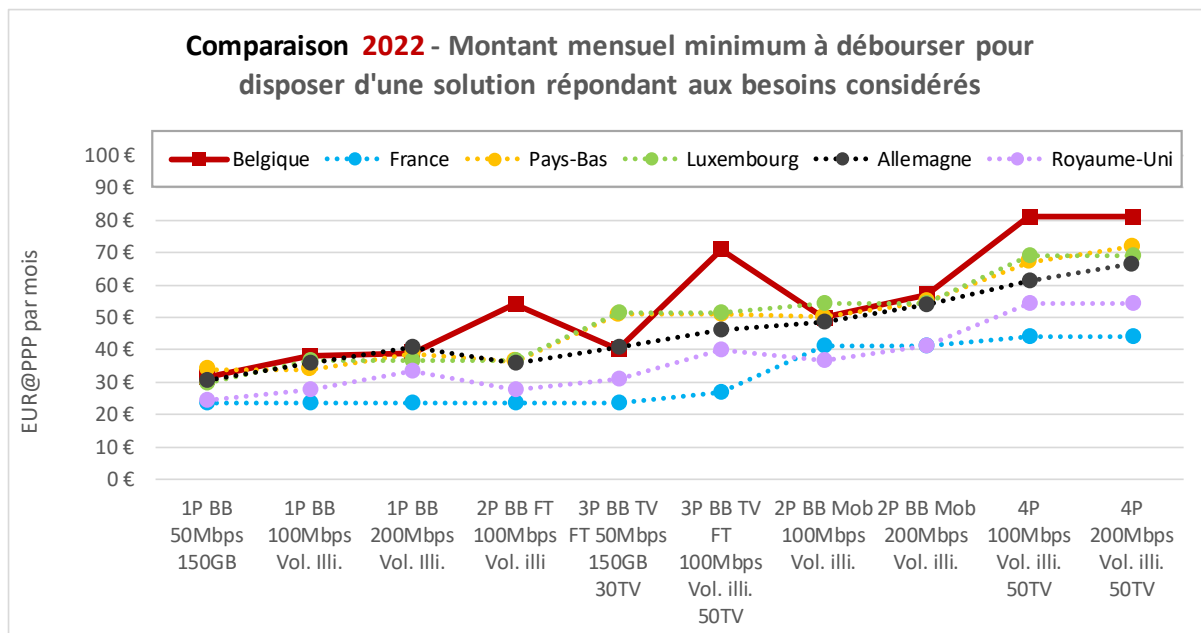


Figure 2 : Montant mensuel minimum à déboursier, par pays, en octobre 2022, pour disposer d'une solution répondant aux besoins considérés (les besoins mobiles pour les profils 2P BB Mob et 4P sont de 5 GB par mois avec voix illimitée). Les montants sont exprimés en euros à parité de pouvoir d'achat (« EUR@PPP »).

7. Le présent rapport établit également que, au cours de l'année écoulée, les montants minimums à déboursier pour répondre à des besoins télécoms fixes et groupés en Belgique ont évolué de la manière suivante :
 - 7.1. En ce qui concerne les besoins **non-convergen**s, ces montants minimums ont généralement, à quelques exceptions près, augmenté, certaines hausses pouvant atteindre jusqu'à 8% à 9% en un an. Une analyse différenciant les zones géographiques de VOO et de Telenet montre en outre que ces augmentations ont été plus nombreuses dans celle de Telenet que dans celle de VOO.
 - 7.2. En ce qui concerne les besoins **convergen**s, l'évolution observée est plus contrastée et se fait tant à la hausse qu'à la baisse selon les profils considérés. Ici aussi une différence de tendance est observée entre la zone de Telenet (où les montants minimums sont généralement à la hausse de 3% à 8%) et celle de VOO (où ces montants peuvent avoir évolué de -10% à +8%).
8. En conclusion, à la différence du marché mobile, le niveau général des prix pour des services fixes et groupés en Belgique n'a pas connu d'amélioration notable par rapport aux pays voisins, la situation se détériorant même dans le cas de la plupart des services non-convergen
9. Enfin, en ce qui concerne l'inflation, on remarquera que :
 - 9.1. À deux exceptions près parmi les huit marques prises en compte pour la Belgique, les prix nominaux des services mobiles seuls n'ont pas augmenté malgré l'inflation élevée à laquelle le pays est confronté depuis plus d'un an. En offrant aux consommateurs plus de choix et augmentant la pression sur les prix, le surcroit de concurrence dans ce segment de marché (et plus précisément l'élargissement de l'offre avec des

produits meilleur marché de la part des opérateurs et de leurs marques low cost) a contribué au maintien (voire dans certains cas à l'amélioration) de la position de la Belgique par rapport à ses voisins.

- 9.2. En revanche, en ce qui concerne les produits fixes et groupés, les opérateurs ont augmenté les prix de la plupart de leurs produits au cours de l'année écoulée. Pour justifier ces hausses, les opérateurs ont avancé comme argument les augmentations substantielles de coûts (principalement des salaires, de l'énergie et des prix des équipements technologiques) auxquelles ils sont soumis. On notera cependant que de telles augmentations de coûts n'ont jusqu'à présent quasi pas été répercutées sur les consommateurs de services mobile seuls, qui est un segment de marché où la dynamique concurrentielle est plus forte.

2. Besoins mobiles

10. La première partie de l'analyse détaillera l'évolution des prix mobiles en Belgique par rapport à l'étude de 2021. La seconde présentera ensuite la comparaison avec les pays voisins³.

2.1. Evolution en Belgique

11. La figure ci-après montre le montant mensuel le moins élevé qu'un consommateur belge devait déboursier en novembre 2021 et en octobre 2022 pour satisfaire différents besoins 1P Mobile. Comme on le constate, les deux courbes se confondent pour la plupart des profils considérés, sauf trois d'entre eux (10 GB, 50 GB et 70 GB) pour lesquels il est aujourd'hui possible de déboursier moins qu'il y a un an (jusqu'à 11 euros de moins pour les 50 et 70 GB). L'évolution pour ces profils s'explique principalement par une hausse des volumes data inclus dans les abonnements et non par une baisse en tant que telle des prix des services vendus. Pour ce qui est des sept autres profils de consommation analysés, le montant le moins cher qu'il est possible de déboursier est identique à la situation observée il y a un an.

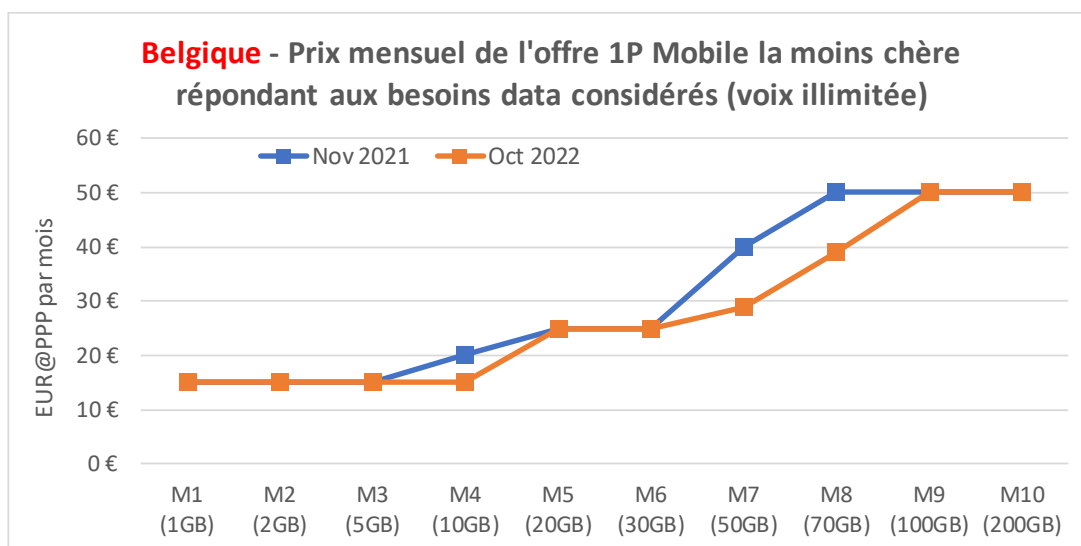


Figure 3 : Belgique – Prix mensuel de l'offre 1P Mobile la moins chère répondant aux besoins considérés

12. Les figures suivantes montrent l'évolution de ces montants minimaux en montrant l'offre la moins chère de chaque opérateur. Ces figures mettent en évidence les tendances suivantes :

- 12.1. Si le montant minimal à déboursier pour les profils M1 à M3 n'a pas baissé, la figure 4 montre cependant que le nombre d'opérateurs proposant des solutions à ce prix a significativement augmenté d'une année à l'autre (de 2 à 4 pour les profils M1 et M2 et de 1 à 4 pour le M3). Les consommateurs se retrouvant dans ces profils disposent donc aujourd'hui d'une **plus grande diversité de choix** pour choisir l'opérateur le moins cher répondant à leurs besoins. Cette situation est surtout due aux marques secondaires de MNO (hey!, Mobile Vikings), à Base et à la refonte par VOO de son portefeuille de services mobiles, les marques principales des MNO étant soit stables

³ La méthodologie utilisée pour cette analyse est présentée à l'annexe 1. Pour mémoire, tous les montants sont exprimés en parité de pouvoir d'achat (« EUR@PPP »), cf. Annexe 1.

(Proximus), soit en légère hausse (Orange, Telenet). Quant à la forte baisse observée pour le profil M4, elle est le fruit de plusieurs opérateurs et pas d'un en particulier.

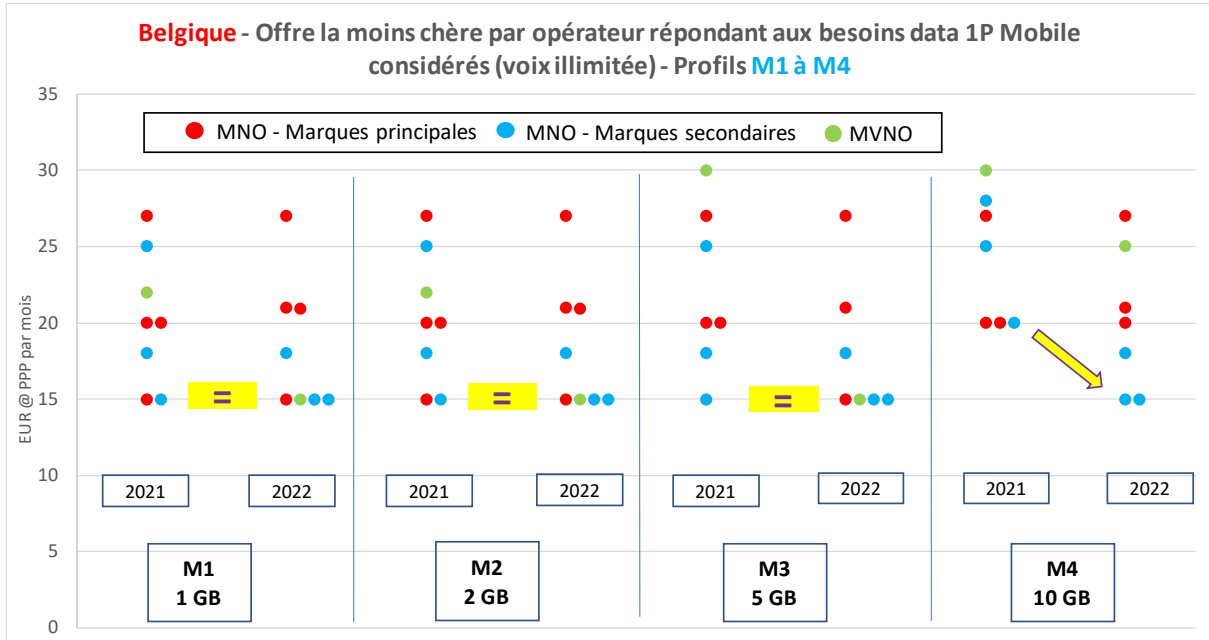


Figure 4 : Belgique – Montant mensuel le moins élevé à déboursier chez chaque opérateur en novembre 2021 et octobre 2022 pour obtenir un service 1P Mobile répondant aux besoins data considérés (profils M1 à M4)

12.2. Le constat établi au sous-paragraphe précédent se retrouve partiellement pour les profils M5 et M6 (cf. figure ci-après) : le montant minimal à déboursier pour ces profils n'a pas baissé, mais un mouvement à la baisse est observé chez certains opérateurs afin de tendre (à défaut de s'aligner complètement) vers le montant le moins cher actuellement disponible sur le marché.

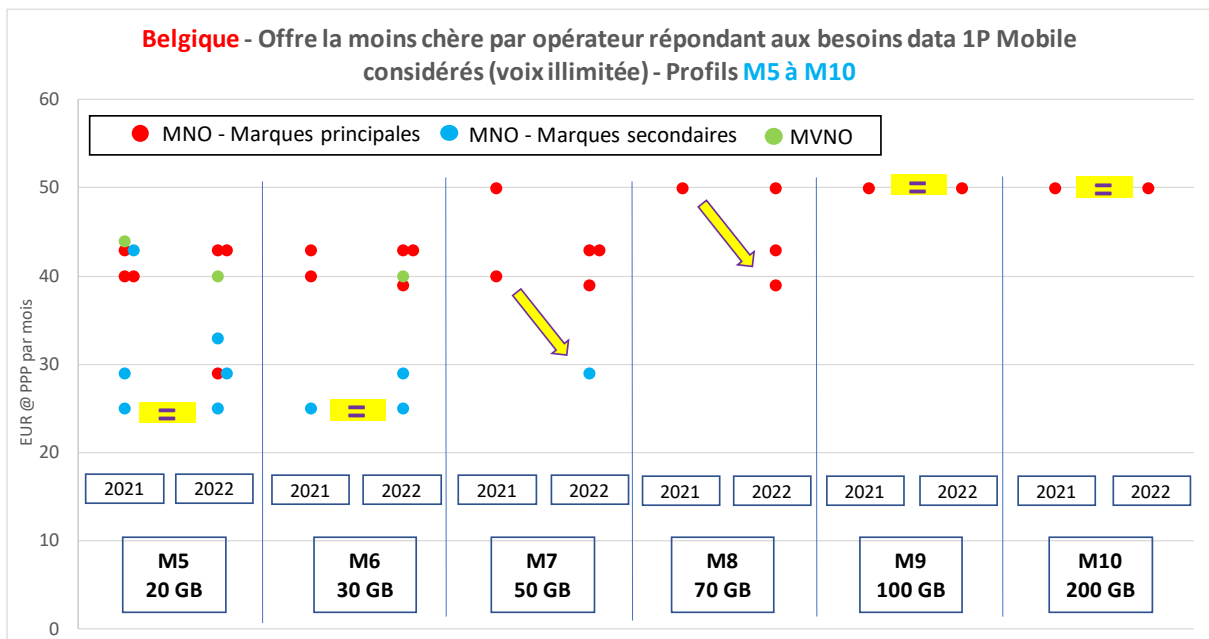


Figure 5 : Belgique – Montant mensuel le moins élevé à déboursier chez chaque opérateur en novembre 2021 et octobre 2022 pour obtenir un service 1P Mobile répondant aux besoins data considérés (profils M5 à M10)

12.3. Pour les profils M7 et M8 (50 GB et 70 GB), la baisse spectaculaire observée à la figure 5 est le fruit de l'expansion d'opérateurs vers des services répondant à ces besoins (de 2 à 4 opérateurs pour le premier et de 1 à 3 pour le second). En revanche, les très haut volumes de data (au-delà de 70 GB) ne demeurent disponibles que chez un seul opérateur, à savoir Proximus, via son offre illimitée⁴.

2.2. Comparaison avec les pays voisins

13. Les figures suivantes comparent la Belgique et ses voisins en ce qui concerne le niveau des montants les moins chers à déboursier en octobre 2022 pour satisfaire les besoins des profils considérés. La courbe représentant la Belgique est à chaque fois tracée en rouge.

14. Comme le montre la figure ci-après, la France et la Belgique se situent au même niveau de prix minimal à payer pour ce qui est des profils allant jusqu'à 10 GB. En revanche, au-delà de 10 GB, un écart apparaît en faveur de la France et s'accroît de plus en plus à mesure que le besoin en data augmente. Ainsi, le consommateur belge doit payer €33 plus que celui en France pour un service avec 100 GB.

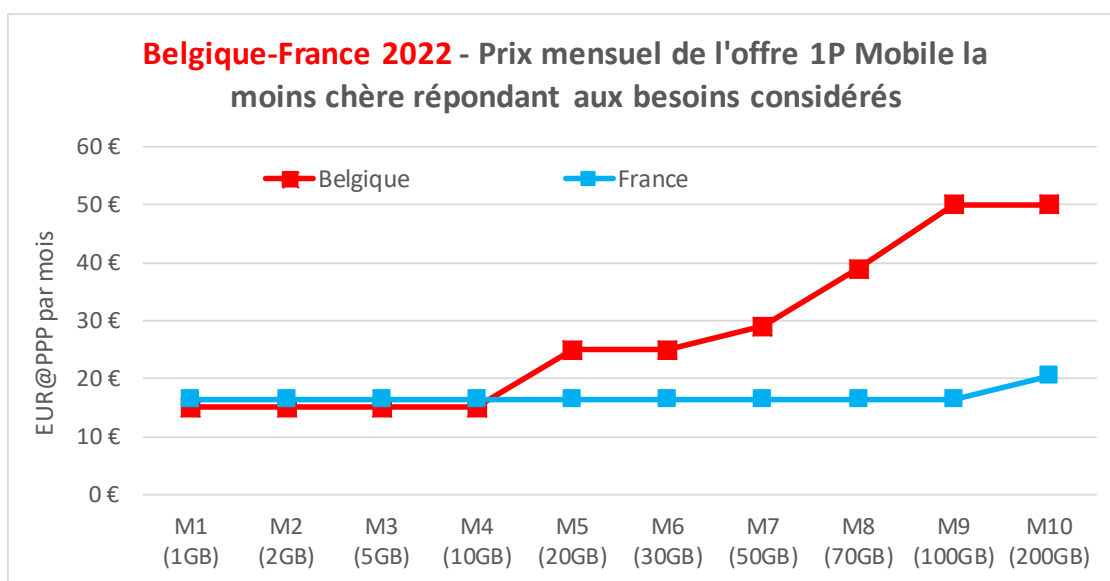


Figure 6 : Prix mensuel en France et en Belgique de l'offre 1P Mobile la moins chère répondant aux besoins des profils de consommateurs considérés (octobre 2022)

15. De manière générale, les Pays-Bas proposent des solutions mobiles nettement plus avantageuses pour le consommateur par rapport à la Belgique. Les abonnements les meilleur marché pour les besoins data allant jusqu'à 20 GB sont ainsi de 1,4 à 2 fois plus chers en Belgique. Si cet écart disparaît quasiment pour les profils à 30 et 50 GB, il réapparaît de manière flagrante pour les très hauts volumes data (possibilité de payer €24 en moins aux Pays-Bas qu'en Belgique pour un service avec 100 GB).

⁴ Cette situation évoluera toutefois en janvier 2023 avec le relèvement par Orange du volume de son service Go Extreme de 70 GB à 300 GB. Cette augmentation de volume se fait concomitamment avec la révision à la hausse des prix de la plupart des services commercialisés par cet opérateur.

<https://corporate.orange.be/fr/news-medias/orange-belgium-augmente-tous-ses-volumes-de-donn%C3%A9es-mobiles-de-fa%C3%A7on-substantielle-et>

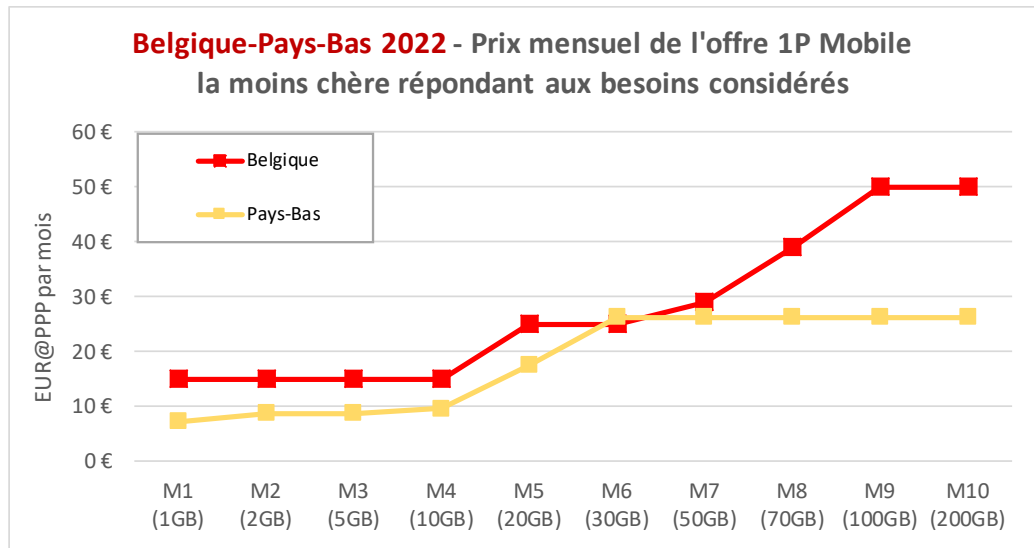


Figure 7 : Prix mensuel aux Pays-Bas et en Belgique de l'offre 1P Mobile la moins chère répondant aux besoins des profils de consommateurs considérés (octobre 2022)

16. La Belgique et le Luxembourg se situent un niveau de prix similaire pour des besoins allant jusqu'à 20 GB. La Belgique est ensuite moins chère pour les volumes à 30 et 50 GB, mais présente un différentiel de prix nettement en sa défaveur au-delà de 70 GB.

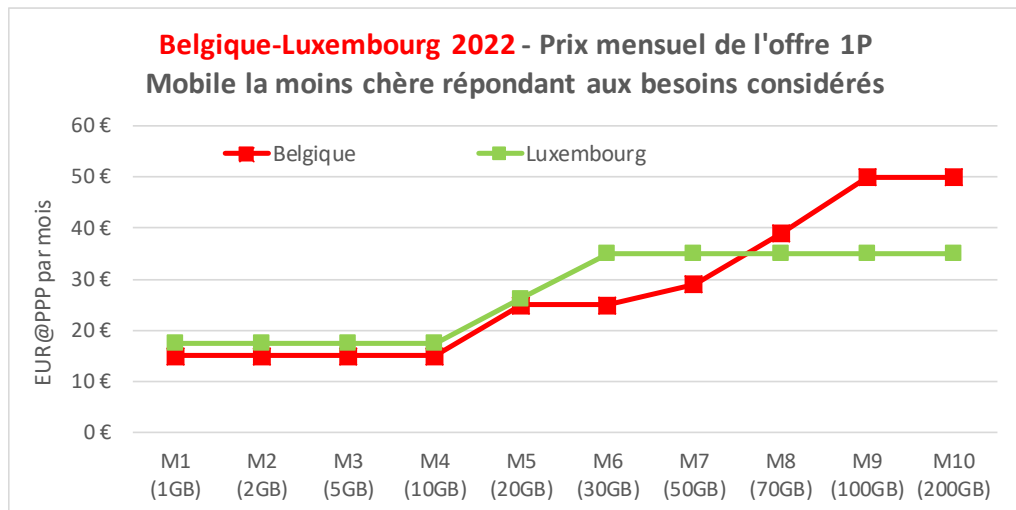


Figure 8 : Prix mensuel au Luxembourg et en Belgique de l'offre 1P Mobile la moins chère répondant aux besoins des profils de consommateurs considérés (octobre 2022)

17. Par rapport à l'Allemagne, la Belgique est légèrement plus chère pour ce qui est des data allant jusqu'à 10 GB (une exception : le 1 GB, pour lequel une solution très bon marché est disponible en Allemagne). La Belgique devient ensuite un peu moins chère que l'Allemagne jusqu'aux 50 GB, à partir desquels la comparaison peut changer du tout selon que le consommateur accepte ou pas que son débit data soit bridé. Si une telle formule n'existe pas en Belgique, elle est en revanche présente en Allemagne chez certains opérateurs, dont O2

qui propose les offres les moins chères du marché et pratique une telle politique tarifaire (Vodafone et Telekom ne le font pas)⁵.

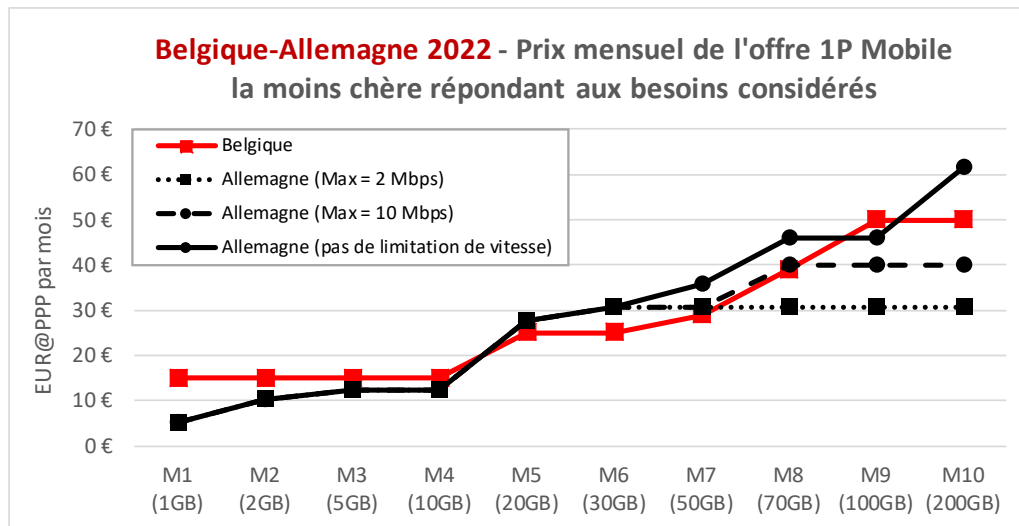


Figure 9 : Prix mensuel en Allemagne et en Belgique de l'offre 1P Mobile la moins chère répondant aux besoins des profils de consommateurs considérés (octobre 2022)

18. La Belgique est sensiblement plus chère que le Royaume-Uni pour tous les types de profils mobiles considérés. Ici encore, l'écart pour les très hauts volumes est particulièrement marqué (€33 de moins à payer au Royaume-Uni pour un service avec 100 GB).

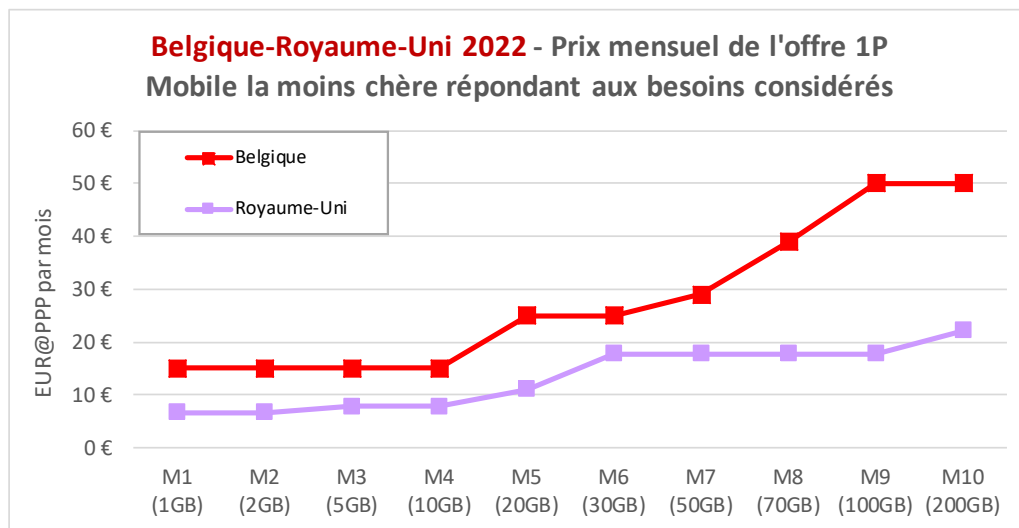


Figure 10 : Prix mensuel au Royaume-Uni et en Belgique de l'offre 1P Mobile la moins chère répondant aux besoins des profils de consommateurs considérés (octobre 2022)

⁵ Dans la suite du rapport, seuls les services sans limitation de vitesse sont pris en compte pour l'Allemagne. En Belgique, les opérateurs sont soumis à une exigence de débit minimum, pour 99,8 % de la population, de soit 6 Mbps pour PXS et OBE (10 MHz duplex dans la bande 700 MHz), soit 5 Mbps pour TLN (5 MHz duplex). Pour les abonnements mobiles, aucune vitesse de téléchargement (théorique) n'est annoncée sur les sites Internet des opérateurs belges. En pratique, les vitesses de téléchargement moyennes sont bien supérieures au minimum requis (au-dessus de 60 Mbps, cf. <https://www.ibpt.be/consommateurs/publication/resultats-de-la-campagne-de-tests-sur-routes-et-dans-les-trains-2021>).

19. De ces observations, il ressort les tendances suivantes :

19.1. Si la Belgique est sensiblement plus chère que les pays les meilleur marché pour ce qui est des profils de consommation allant de 1 GB à 10 GB (à savoir : le Royaume-Uni et les Pays-Bas), elle se situe en revanche dans la lignée des prix pratiqués en France, au Luxembourg et en Allemagne. La Belgique se trouve donc dans une **situation intermédiaire** en ce qui concerne ce segment de marché. Ce constat est une amélioration pour la Belgique puisqu'il ne valait l'an passé que pour les volumes allant de 1 GB à 5 GB (cf. figures 11 et 12).

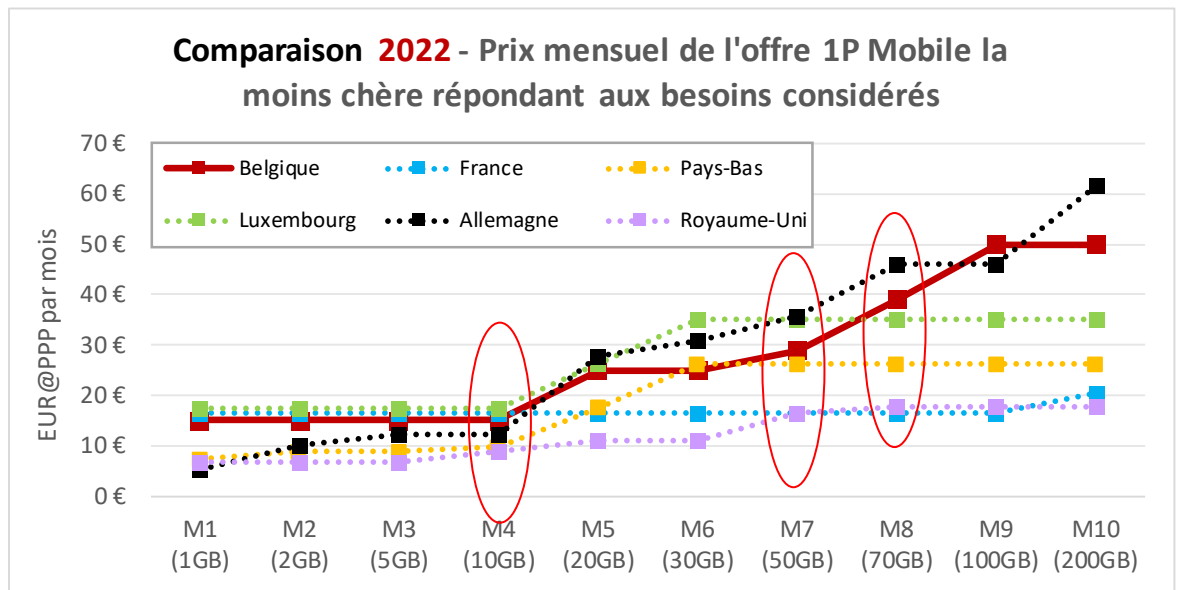


Figure 11 : Prix mensuel, par pays, en octobre 2022, de l'offre 1P Mobile la moins chère répondant aux besoins des profils de consommateurs considérés

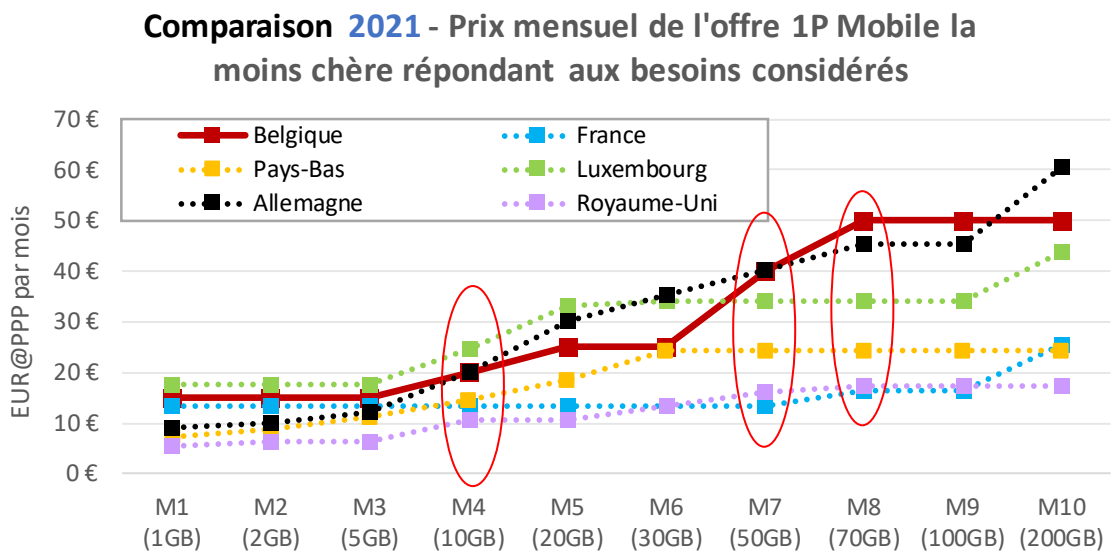


Figure 12 : Prix mensuel, par pays, en novembre 2021, de l'offre 1P Mobile la moins chère répondant aux besoins des profils de consommateurs considérés

- 19.2. Pour ce qui est des profils de consommation allant de 20 GB à 50 GB, la Belgique est ici aussi dans une **situation intermédiaire** : elle est nettement plus chère que les pays les plus compétitifs (à savoir la France et le Royaume-Uni), mais elle est aussi généralement alignée avec les Pays-Bas et moins chère que le Luxembourg et l'Allemagne. La baisse du montant minimal à déboursier pour le 50 GB contribue pour beaucoup à cette situation.
- 19.3. En revanche, pour ce qui est des profils de consommation au-delà de 50 GB, la Belgique est avec l'Allemagne (et le Luxembourg pour le 50 GB) **très nettement au-dessus des prix pratiqués dans les autres pays**. La forte baisse pour le 70 GB a certes amélioré la situation, mais aucun progrès n'est constaté pour les très hauts volumes.
- 19.4. Concernant les services avec des volumes data au-delà de 50 GB, le tableau ci-après renseigne le nombre d'opérateurs parmi ceux étudiés par pays proposant de tels types d'abonnements 1P Mobile. Comme on le constate, avec un seul et unique opérateur offrant des volumes data au moins égaux à 100 GB⁶, la Belgique se démarque nettement de ses voisins qui en possèdent tous au moins trois⁷.

	50 GB	70 GB	100 GB	200 GB
Belgique	4	3	1	1
France	7	7	7	5
Luxembourg	3	3	3	3
Pays-Bas	4	4	4	4
Royaume-Uni	7	6	6	4
Allemagne	4	4	4	4

Figure 13 : Nombre d'opérateurs proposant en octobre 2022 des services 1P Mobile offrant au minimum le volume data indiqué dans chaque colonne

20. On rappellera pour finir que quatre des cinq pays voisins de la Belgique se caractérisent par un nombre élevé d'acteurs ayant un poids substantiel sur le marché, que ce soit en termes de MNO (la France en compte 4), du poids des MVNO et des marques « low cost » des MNO (les Pays-Bas et l'Allemagne) ou des deux à la fois (le Royaume-Uni a 4 MNO et les MVNO et marques low cost des MNO y ont un poids notable)⁸. A contrario, la Belgique et le Luxembourg se caractérisent par un nombre de MNO limité à 3 et des MVNO et marques low cost de MNO de peu de poids⁹.

⁶ Il s'agit de l'offre 5G Mobilus Unlimited Premium de Proximus.

⁷ Cette situation évoluera toutefois en janvier 2023 avec le relèvement par Orange du volume de son service Go Extreme de 70 GB à 300 GB.

<https://corporate.orange.be/fr/news-medias/orange-belgium-augmente-tous-ses-volumes-de-donn%C3%A9es-mobiles-de-fa%C3%A7on-substantielle-et>

⁸ Un MNO (« Mobile Network Operator ») est un opérateur mobile disposant de son propre réseau. Un MVNO (« Mobile Virtual Network Operator », ou « Opérateur mobile virtuel ») est un opérateur qui ne possède pas de réseau propre et qui, pour offrir ses services, utilise celui d'un (ou de plusieurs, selon les cas) MNO. A côté de leur marque commerciale principale, les MNO disposent aussi souvent d'une ou plusieurs marques alternatives à bas prix (« low cost ») visant à concurrencer les MVNO sur ce genre de segment. C'est par exemple le cas en Belgique de Proximus (avec Scarlet et Mobile Vikings) et d'Orange (hey!).

⁹ Pour plus de détails sur ces questions et sur l'impact des MVNO, cf. [l'étude comparative de prix 2021](#) de l'IBPT.

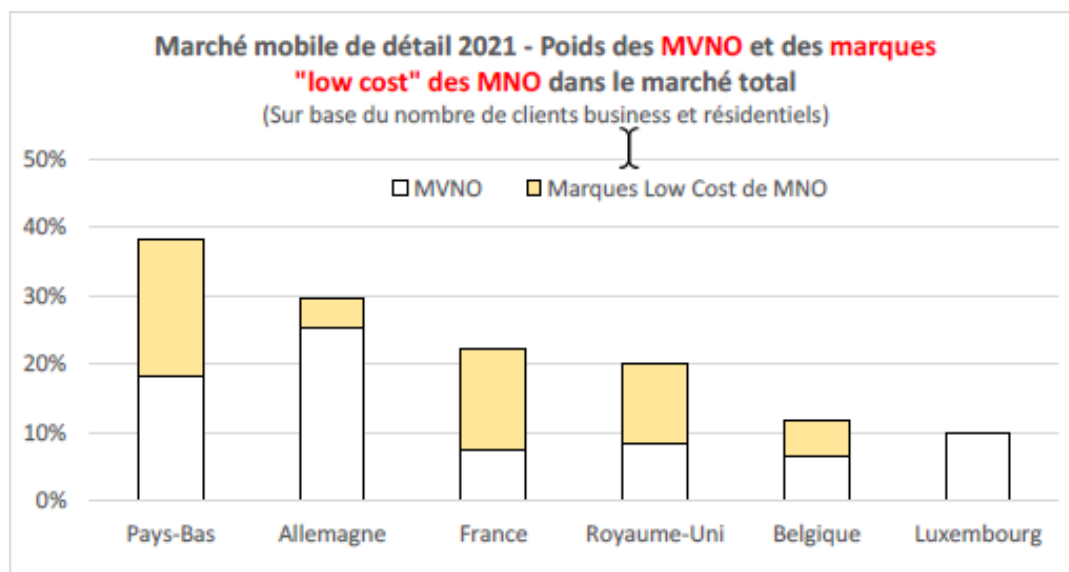


Figure 14 : Poids (en % de clients) des MVNO et des marques low cost des MNO par pays¹⁰

2.3. Synthèse

21. Au cours de l'année écoulée, les prix des services 1P Mobile en Belgique ont évolué de la manière suivante :
 - 21.1. Pour la quasi-totalité des profils de consommation jusqu'à 30 GB : **une densification des offres à bas prix**. Le prix le moins cher disponible sur le marché n'a pas (ou rarement) baissé par rapport à 2021, mais davantage d'opérateurs le proposent, ce qui permet au consommateur d'avoir plus de choix. Cette situation est essentiellement due à Base, à VOO et aux marques « low cost » hey! (Orange) et Mobile Vikings (Proximus). Les solutions disponibles via les marques principales des MNO sont en revanche au mieux restées stables (Proximus), voire ont augmenté (Orange, Telenet).
 - 21.2. Pour les profils de consommation à 50 GB et 70 GB : **une nette baisse des montants à déboursier pour disposer de tels volumes** (jusqu'à 11 euros de moins) du fait de Mobile Vikings pour le 50 GB et d'Orange et de Base pour le 70 GB.
 - 21.3. Pour les profils de consommation à très hauts volumes de data (> 70 GB) : **une situation inchangée**. Proximus reste en octobre 2022 le seul opérateur à proposer un service 1P Mobile répondant à ce genre de besoins, et le prix de ce service est identique à ce qu'il était en novembre 2021.
 - 21.4. De ces observations, il ressort également que, à date du présent rapport (décembre 2022), les prix des services 1P Mobile en Belgique n'ont que rarement été revus à la hausse malgré la forte inflation qui sévit depuis plus d'an.
22. Ces évolutions globalement positives permettent à la Belgique d'améliorer son positionnement tarifaire en matière de services 1P Mobile par rapport aux pays voisins. Ainsi, bien qu'elle

¹⁰ Sources : régulateurs nationaux et rapports financiers des opérateurs.

demeure éloignée des pays les meilleur marché, la Belgique améliore ou maintient sa position par rapport aux autres pays pour des services allant jusqu'à des volumes data de 50 GB. En revanche, la comparaison concernant les services au-delà de 50 GB demeure largement en sa défaveur.

3. Besoins fixes et groupés

23. L'analyse se compose de deux parties. La première section détaille l'évolution des prix fixes en Belgique par rapport à l'étude de 2021. La deuxième partie présentera ensuite la comparaison avec les pays voisins. La méthodologie utilisée pour cette analyse est présentée à l'annexe 1.

3.1. Evolution en Belgique

24. La figure ci-après montre le montant mensuel le moins élevé qu'un consommateur belge devait déboursier en novembre 2021 (ligne bleue) et en octobre 2022 (ligne orange) pour satisfaire différents besoins télécoms fixes, groupés ou non, et avec ou sans composante mobile¹¹. Les pourcentages en bleu en bas de graphique indiquent la hausse ou la baisse de ce montant sur un an pour chaque profil¹².

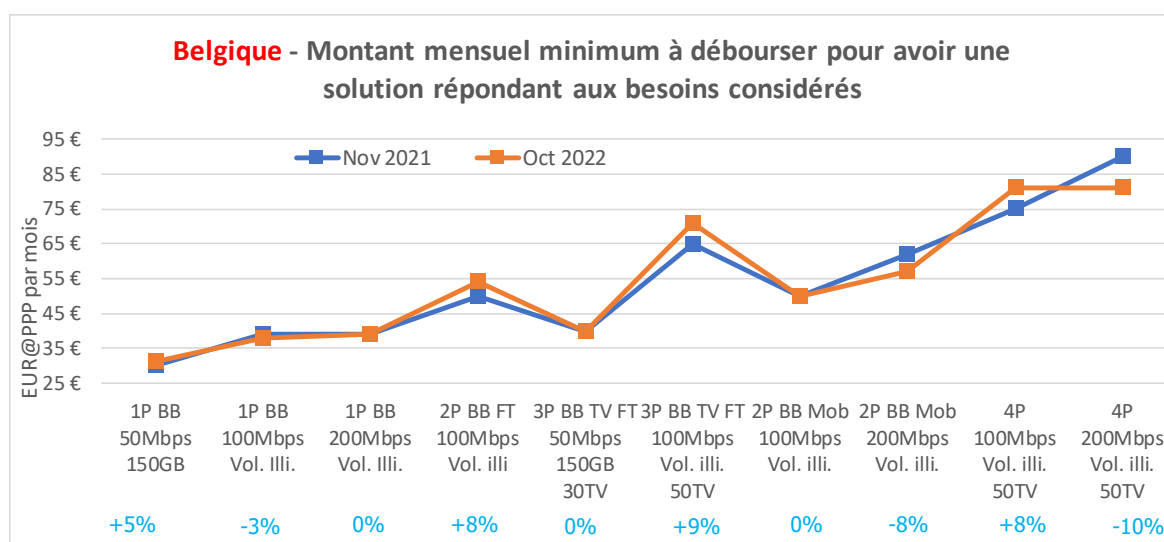


Figure 15 : Belgique – Montant mensuel minimum à déboursier en novembre 2021 et en octobre 2022 pour obtenir via un fournisseur unique le service correspondant aux besoins considérés (les besoins mobiles pris en compte dans le cas des services convergents sont voix illimitée et volume data de 5 GB)

25. Comme le montre cette figure et les pourcentages d'évolution qui y sont associés, l'évolution du montant mensuel minimum à déboursier pour satisfaire les besoins considérés varie fortement en fonction des profils envisagés (de -10% à +9%), trois de ces profils étant stables sur un an, deux ayant baissé et cinq ayant augmenté.

26. Ce graphique (dont les résultats seront utilisés pour la comparaison internationale) doit cependant être précisé dans le sens où il considère que les services des opérateurs étudiés sont disponibles sur l'ensemble du territoire national, ce qui n'est en pratique pas le cas étant donné que VOO et Telenet couvrent des zones géographiques distinctes. Lorsque la même analyse est effectuée en distinguant les zones couvertes respectivement par Telenet et par

¹¹ Lorsqu'un service inclut une composante mobile, les caractéristiques de cette composante ont été fixées à voix illimitée et besoins data d'au moins 5 GB. Ces 5 GB correspondent à la consommation moyenne d'un utilisateur mobile belge en 2021, cf. [Rapport statistique annuel 2021 de l'IBPT](#).

¹² L'acronyme « FT » repris dans certains profils signifie « Fixed Telephony » et indique le fait de disposer d'une ligne téléphonique fixe à domicile. Concernant la représentativité des profils étudiés sur le marché, cf. Annexe 2.

VOO, il apparaît en effet que les hausses ont été plus nombreux pour la zone Telenet (sept sur dix profils) que pour la zone VOO (trois), comme le montre le tableau ci-après.

	1P BB 50Mbps 150GB	1P BB 50Mbps Vol. illi.	1P BB 200Mbps Vol. Illi.	2P BB FT 100Mbps Vol. Illi.	3P BB TV FT 50Mbps 150GB 30TV	3P BB TV FT 100Mbps Vol.illi. 30TV	2P BB Mob 100 Mbps Vol.illi.	2P BB Mob 200 Mbps Vol.illi.	4P 100Mbps Vol.illi. 50TV	4P 200Mbps Vol.illi. 50TV
Zone Telenet	+5%	-5%	+4%	+8%	0%	+9%	0%	+3%	+8%	+7%
Zone VOO	0%	-3%	0%	+8%	0%	+9%	0%	-8%	+8%	-10%

Figure 16 : Zone Telenet vs. Zone VOO – Evolution (en %) du montant mensuel minimum à déboursier entre novembre 2021 et en octobre 2022 pour obtenir via un fournisseur unique le service correspondant aux besoins considérés

27. Si, comme le montre la figure suivante, ces évolutions différenciées ont généralement abouti à aligner les montants minimums à déboursier entre les zones de VOO et de Telenet, une exception notable se démarque cependant, celle concernant les profils requérant un débit d'au moins 200 Mbps, pour lesquels des solutions bien meilleur marché existent dans la zone VOO.

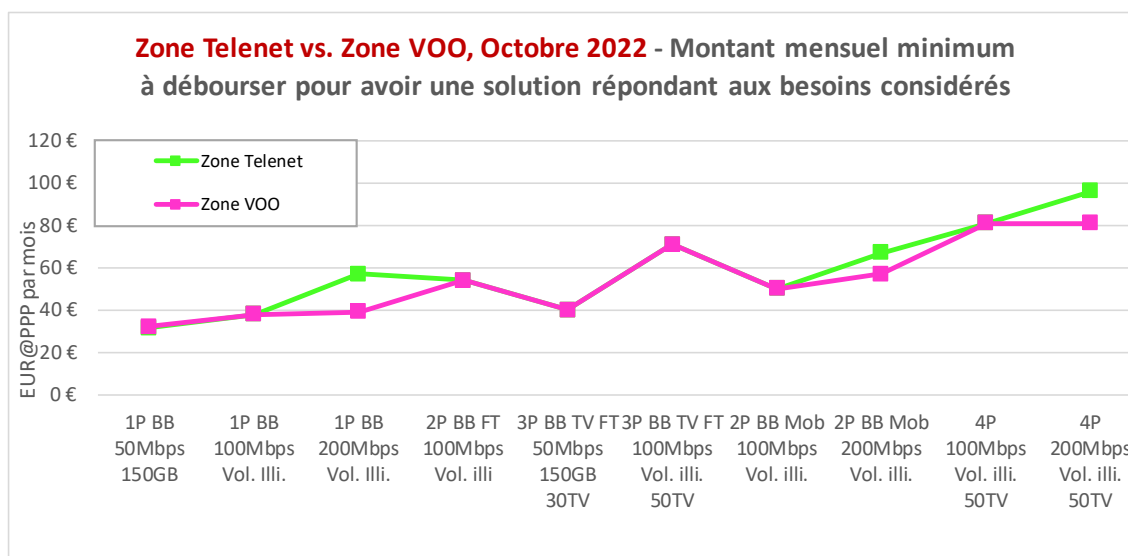


Figure 17 : Zone Telenet versus Zone VOO – Montant mensuel minimum à déboursier en octobre 2022 pour obtenir via un fournisseur unique le service correspondant aux besoins considérés

28. Cette différence (qui existait déjà partiellement en novembre 2021 mais s'est accentuée au cours des douze derniers mois) s'explique principalement par les raisons suivantes :

- 28.1. Telenet a augmenté le prix de tous services de 4,7% en juin 2022 en invoquant les effets de l'inflation¹³ ;
- 28.2. VOO a augmenté de 125 Mbps à 200 Mbps le débit de ses packs de base ;

¹³ <https://press.telenet.be/telenet-informe-ses-clients-dune-adaptation-des-prix-en-raison-de-linflation#>

28.3. La filiale de VOO nommée Zuny propose des solutions bon marché (dont l'équivalent n'existe pas dans la zone Telenet) pour certains types de besoins.

29. Comme mentionné supra, la comparaison internationale s'effectuera à partir d'une approche nationale des services commercialisés en Belgique. En pratique, cette approche correspond quasi intégralement à la situation prévalant dans la zone de VOO. Elle correspond également à la situation de la plupart des cas étudiés dans la zone de Telenet, exception faite des besoins requérant un débit d'au moins 200 Mbps, pour lesquels la situation de la Flandre sera plus défavorable que ce qui apparaîtra dans les graphiques sous le label « Belgique ».

30. Les deux figures suivantes détaillent l'évolution de ces montants minimaux en montrant l'offre la moins chère de chaque opérateur étudié. Ces figures mettent en évidence les tendances suivantes :

30.1. Pour ce qui est besoins **non-convergnents** (c.-à-d. ne requérant pas de composante mobile), le montant minimum à déboursier a augmenté dans la très grande majorité des cas, à une poignée d'exception près. Ces exceptions sont notamment :

- i. Scarlet, qui fournit une solution répondant aux besoins des profils P1 et P5¹⁴.
- ii. Zuny, qui fournit des solutions répondant aux besoins des profils P1, P2, P3.
- iii. Mobile Vikings, qui propose désormais des solutions fixes et dont l'offre à €38 explique le cas particulier du profil P2, qui est le seul pour lequel le montant le moins cher à déboursier parmi les besoins non-convergnents étudiés a diminué.
- iv. Les offres de VOO impliquant des débits supérieurs à 100 Mbps, cet opérateur ayant fait passer la vitesse de ses services de base de 125 à 200 Mbps.

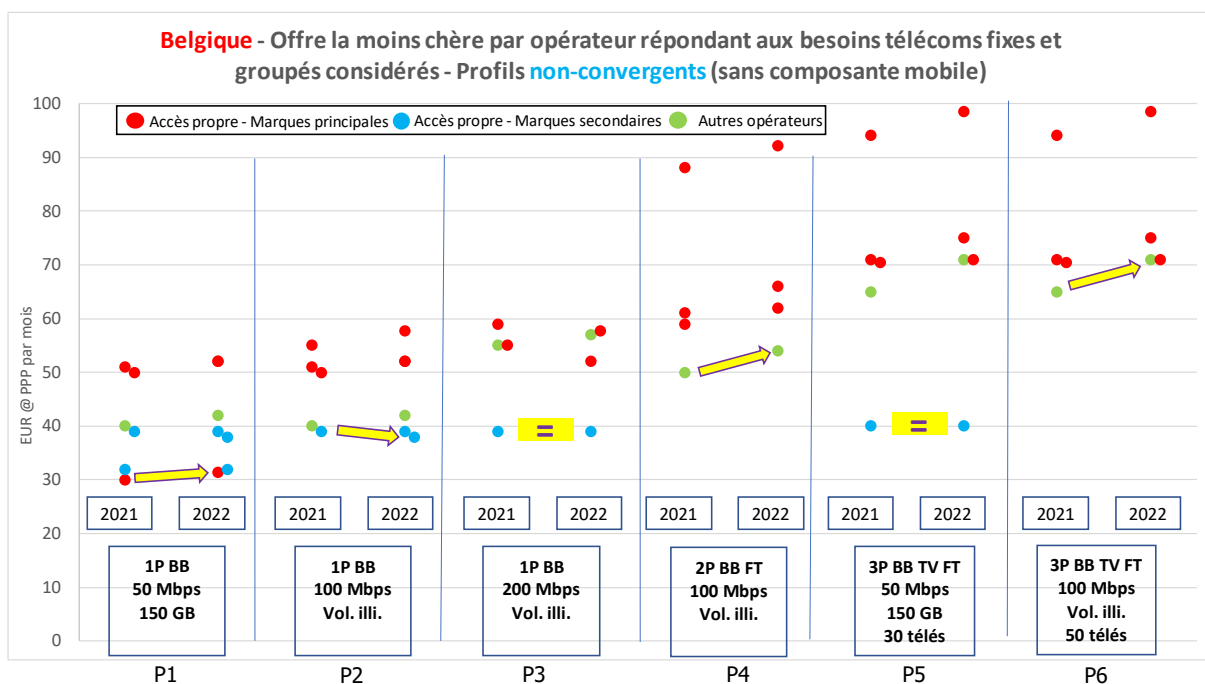


Figure 18 : Belgique – Montant mensuel le moins élevé à déboursier chez chaque opérateur en novembre 2021 et octobre 2022 pour obtenir un service répondant aux besoins data considérés (profils P1 à P6)

¹⁴ Scarlet a toutefois annoncé en novembre 2022 une révision à la hausse de ses tarifs pour début 2023.

30.2. Pour ce qui est besoins **convergnents** (c.-à-d. requérant une composante mobile), le montant minimum à déboursier a évolué de manière plus contrastée :

- i. Pour le profil P7 (2P BB Mobile à 100 Mbps) : stable ou en baisse chez la plupart des opérateurs du fait de la hausse des volumes data inclus dans les offres commercialisées
- ii. Pour le profil P8 (2P BB Mobile à 200 Mbps) : en baisse uniquement en Wallonie du fait de Zuny et VOO qui ont modifié fortement à la hausse la composante mobile de leurs services et aussi, dans le cas de VOO, le débit de son service fixe de base (de 125 Mbps à 200 Mbps)
- iii. Pour le profil P9 (4P à 100 Mbps) : la hausse de prix est générale, sauf chez VOO. Même constat pour le profil P10 (4P à 200 Mbps).

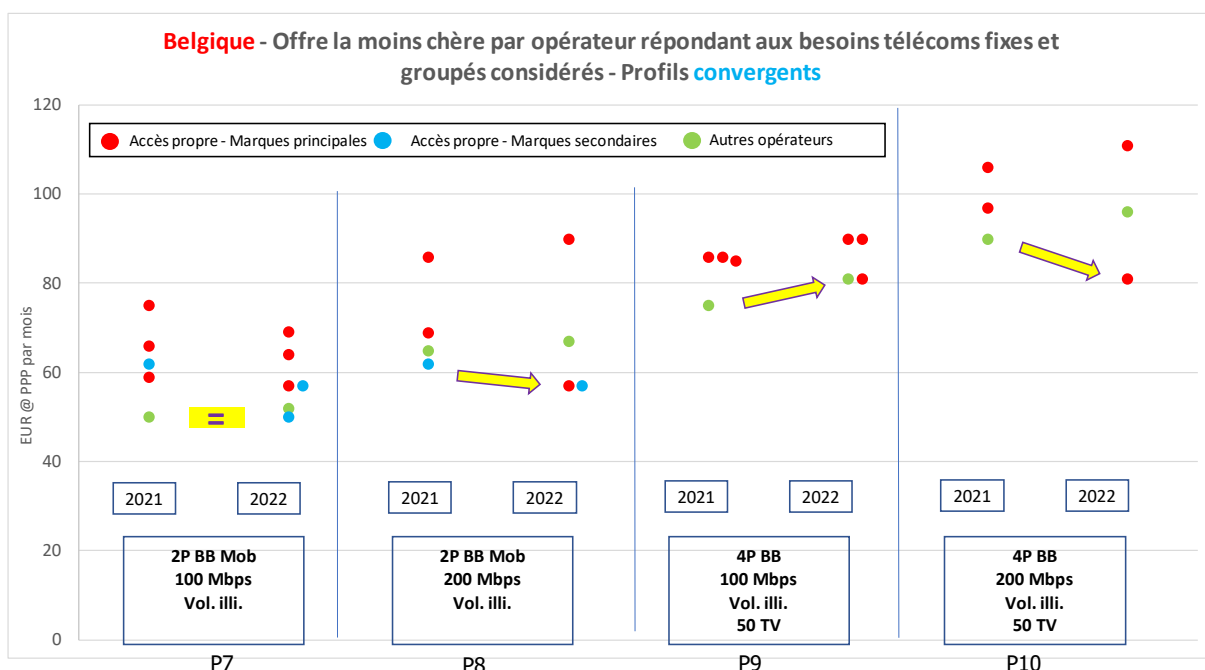


Figure 19 : Belgique – Montant mensuel le moins élevé à déboursier chez chaque opérateur en novembre 2021 et octobre 2022 pour obtenir un service répondant aux besoins considérés (profils P7 à P10) (les besoins mobiles pris en compte pour les services convergnents sont voix illimitée et volume data de 5 GB)

3.2. Comparaison avec les pays voisins

31. Les figures suivantes comparent la Belgique et ses voisins en ce qui concerne le niveau des montants les moins chers à déboursier en octobre 2022 pour satisfaire les besoins des profils considérés. La courbe représentant la Belgique est à chaque fois tracée en rouge.
32. Comme le montre la figure ci-après, la France est systématiquement moins chère que la Belgique pour les profils fixes et groupés considérés, généralement de manière nette.

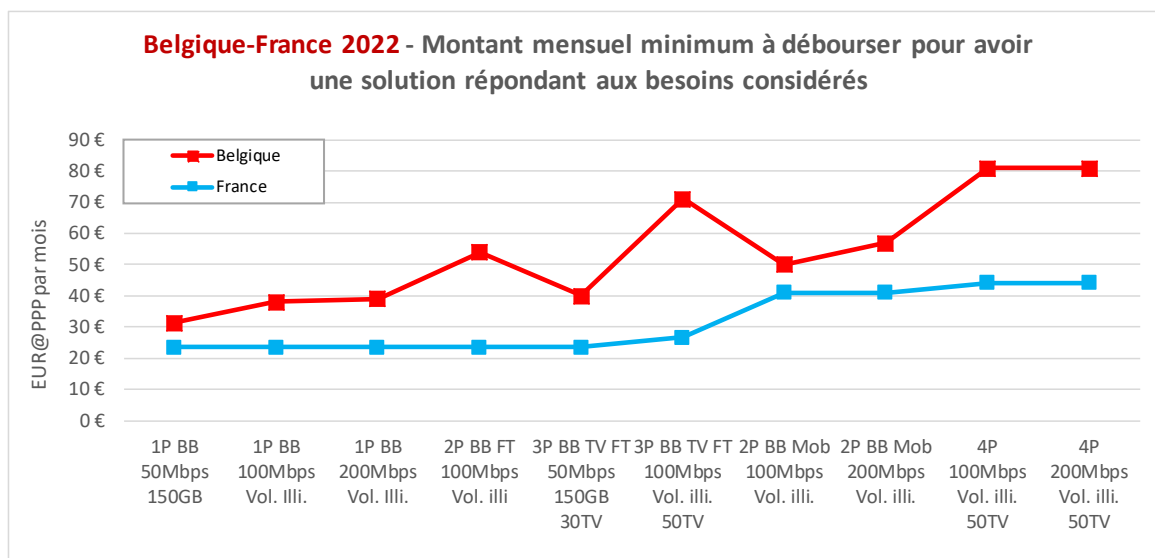


Figure 20 : Montant mensuel le moins élevé à déboursier en France et en Belgique pour obtenir une solution répondant aux besoins des profils de consommateurs considérés (octobre 2022)

33. La Belgique et le Luxembourg se situent au même niveau pour ce qui est des besoins 1P BB et 2P BB Mobile. La Belgique est en revanche sensiblement plus chère que son voisin pour ce qui est des besoins 4P et de ceux requérant des services fixes groupés¹⁵.

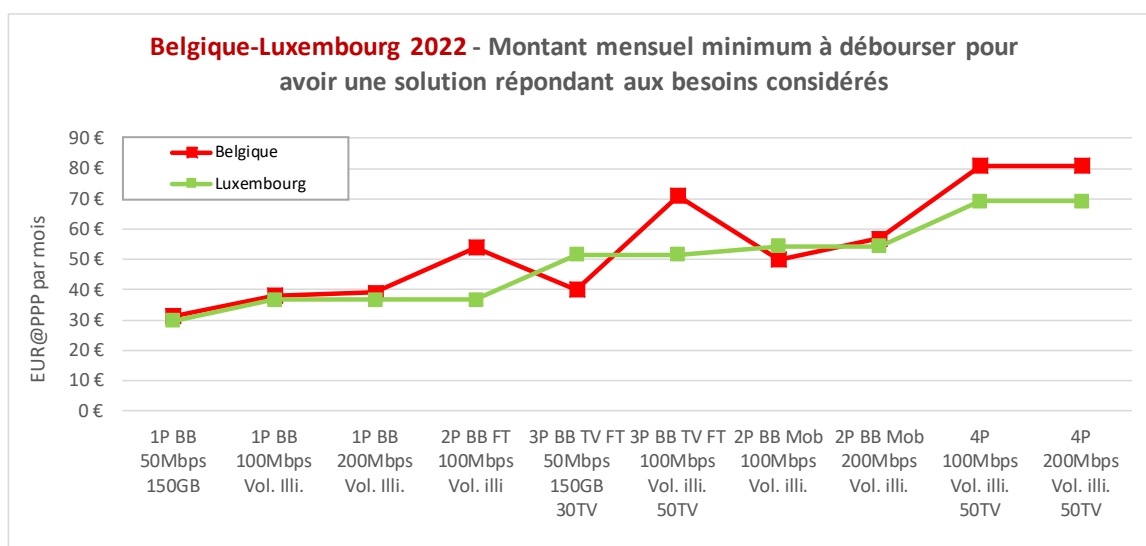


Figure 21 : Montant mensuel le moins élevé à déboursier au Luxembourg et en Belgique pour obtenir une solution répondant aux besoins des profils de consommateurs considérés (octobre 2022)

34. Le constat établi au paragraphe précédent vaut également pour la comparaison avec les Pays-Bas. L'écart avec la Belgique pour ce qui est des besoins incluant la téléphonie fixe peut cependant être nuancé en fonction du désir du consommateur néerlandais de disposer dans son service d'un certain nombre de minutes d'appels à partir d'une ligne fixe (« avec minutes FT incluses ») ou au contraire de simplement avoir une ligne fixe et d'en payer la consommation en fonction de son usage (« sans minutes FT incluses », avec une facturation à

¹⁵ Une exception : le profil 3P BB TV FT requérant un nombre réduit de chaînes de télé (30) et un débit limité (50 Mbps), pour lequel l'offre de Scarlet est compétitive.

la minute qui devra être ajoutée au coût mensuel de base en fonction de l'utilisation du service¹⁶).

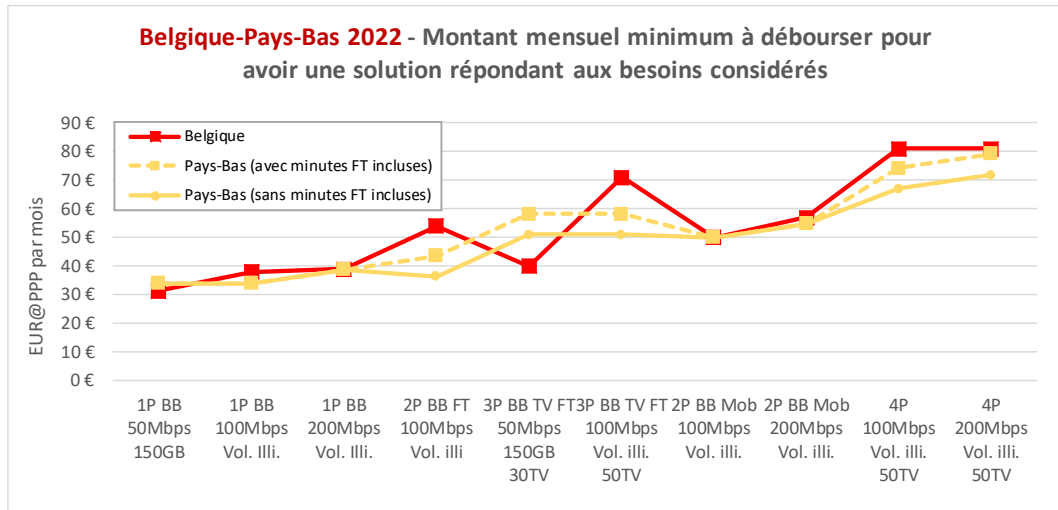


Figure 22 : Montant mensuel le moins élevé à déboursier aux Pays-Bas et en Belgique pour obtenir une solution répondant aux besoins des profils de consommateurs considérés (octobre 2022)

35. Comme le montre la figure ci-dessous, les constats observés dans les cas du Luxembourg et des Pays-Bas se retrouvent avec l'Allemagne, quoique de manière amplifiée pour ce qui est des besoins fixes groupés et des besoins 4P.

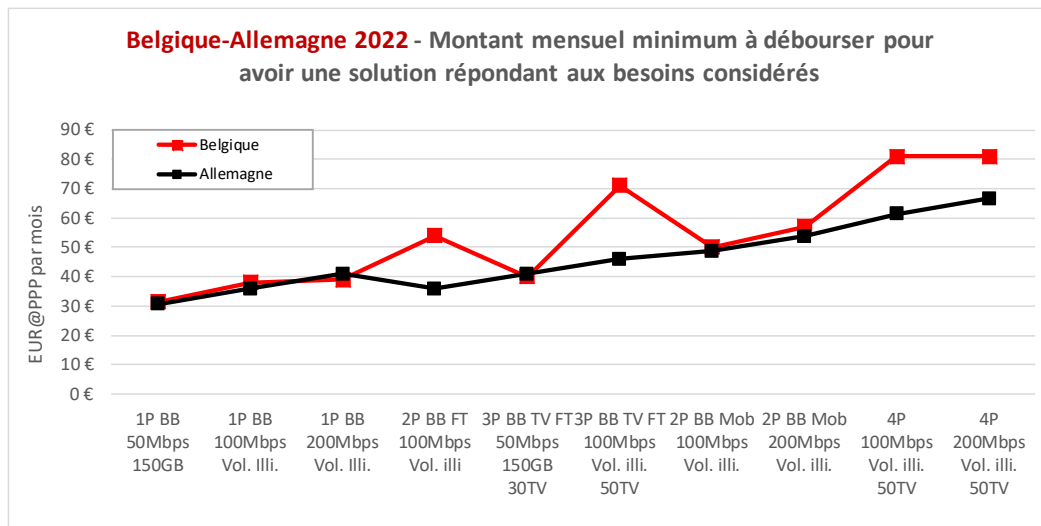


Figure 23 : Montant mensuel le moins élevé à déboursier en Allemagne et en Belgique pour obtenir une solution répondant aux besoins des profils de consommateurs considérés (octobre 2022)

36. Par rapport au Royaume-Uni, la Belgique est plus chère, voire beaucoup plus chère, pour tous les profils. Deux exceptions : le 1P BB à 200 Mbps et le cas d'un consommateur ayant des besoins 3P BB TV FT limités (50 Mbps, 30 chaînes de télé), pour lesquels les solutions les moins chères du marché belge (Scarlet) rivalisent avec leur équivalent britannique.

¹⁶ Un tel choix n'existe pas pour les services belges correspondants, chacun de ceux considérés incluant d'office un certain nombre de minutes d'appel à partir de la ligne fixe, qu'elles soient effectivement consommées ou non.

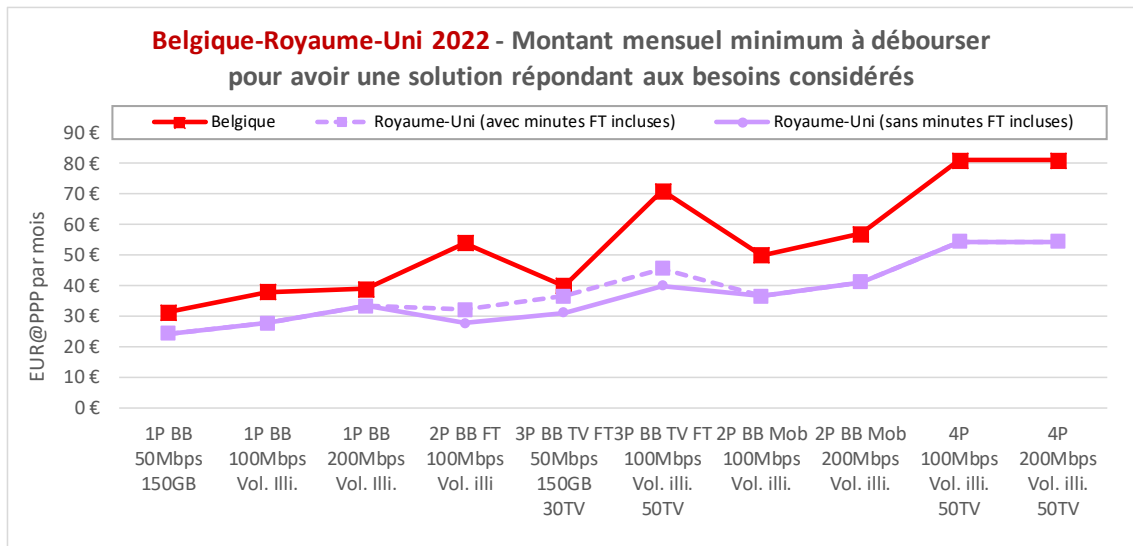


Figure 24 : Montant mensuel le moins élevé à déboursier au Royaume-Uni et en Belgique pour obtenir une solution répondant aux besoins des profils de consommateurs considérés (octobre 2022)

37. De ces observations, il ressort que :

- 37.1. La Belgique est systématiquement (et cela de manière nette) **plus chère que la France et le Royaume-Uni** pour quasi tous les profils considérés.
- 37.2. La Belgique est globalement **alignée** avec l'Allemagne, le Luxembourg et les Pays-Bas pour les **besoins 1P BB et 2P BB Mobile**. Elle est en revanche **plus chère** à mesure que les besoins à satisfaire augmentent (2P BB FT, 3P BB TV FT, 4P).

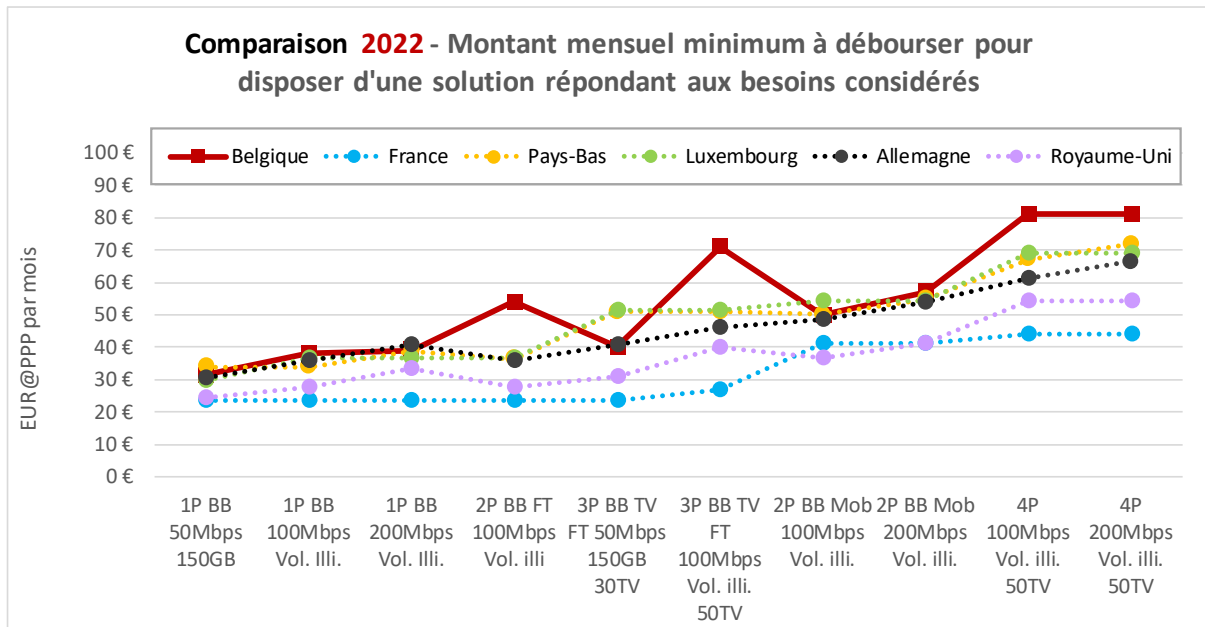


Figure 25 : Montant mensuel minimum à déboursier, par pays, en octobre 2022, pour disposer d'une solution répondant aux besoins considérés

37.3. La comparaison entre la figure précédente (résultats de 2022) et celle ci-après (résultats de 2021) montre que les constats observés cette année sont quasi identiques à ceux de l’an passé.

Comparaison 2021 - Montant mensuel minimum à déboursier pour disposer d'une solution répondant aux besoins considérés

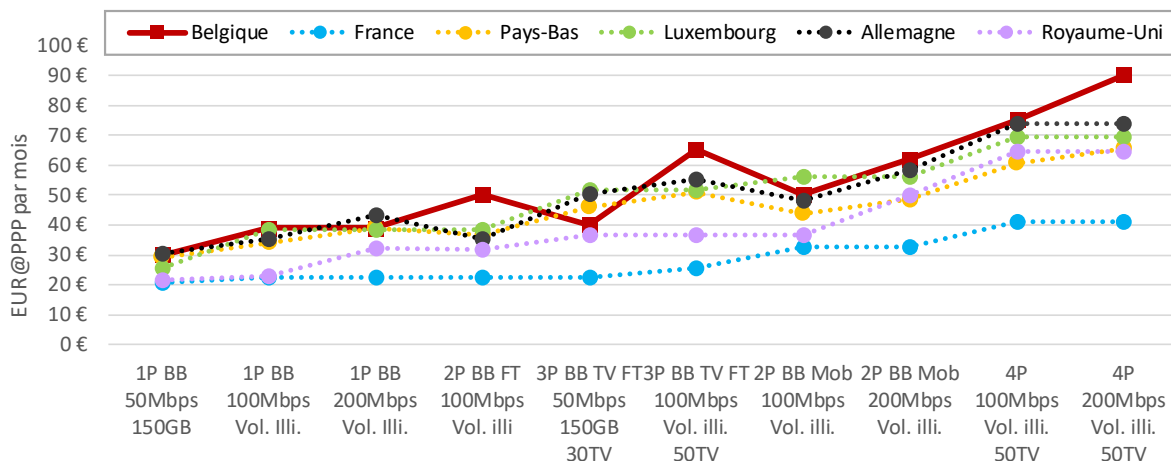


Figure 26 : Montant mensuel minimum à déboursier, par pays, en novembre 2021, pour disposer d'une solution répondant aux besoins considérés

37.4. La comparaison entre ces deux mêmes figures indique par ailleurs que, pour les profils « 2P BB FT » et « 3P BB TV FT avec 50 chaînes télé » (purement non-convergenents donc), l'écart entre la Belgique et le pays qui le précède s'est accru d'une année à l'autre (l'écart était de l'ordre de 10 euros dans les deux cas l'an passé, il est désormais de l'ordre de 17 à 20 euros). Cette évolution s'explique par la forte hausse de prix que ces solutions non-convergentes ont connu en Belgique au cours des douze derniers mois, que les opérateurs ont principalement justifiée par l'inflation.

37.5. A l'opposé, l'écart concernant le 4P à 200 Mbps s'est considérablement réduit. Cette évolution ne vaut cependant que pour la zone couverte par VOO du fait de la hausse de débit de base ayant eu lieu chez cet opérateur (cf. supra figures 16 et 17). Elle ne vaut en revanche pas pour la zone géographique desservie par Telenet.

3.3. Synthèse

38. Au cours de l'année écoulée, les montants minimums à déboursier pour répondre à des besoins télécoms fixes et groupés ont évolué de la manière suivante :

38.1. En ce qui concerne les besoins **non-convergenents** (services fixes uniquement), ces montants minimums ont généralement, à quelques exceptions près, augmenté, certaines hausses pouvant atteindre jusqu'à 8% à 9% en un an. Une analyse différenciant les zones géographiques de VOO et de Telenet montre en outre que ces augmentations ont été plus nombreuses dans celle de Telenet que dans celle de VOO.

38.2. En ce qui concerne les besoins **convergenents**, l'évolution observée est plus contrastée et se fait tant à la hausse qu'à la baisse selon les profils considérés. Ici aussi une différence de tendance est observée entre la zone de Telenet (où les montants

minimums sont généralement à la hausse de 3% à 8%) et celle de VOO (où ces montants peuvent avoir évolué de -10% à +8%).

39. La différence d'évolution entre la zone Telenet et la zone VOO s'explique principalement par les raisons suivantes :
- 39.1. Telenet a augmenté le prix de tous services de 4,7% en juin 2022 en invoquant les effets de l'inflation ;
 - 39.2. VOO a augmenté de 125 Mbps à 200 Mbps le débit de ses packs de base ;
 - 39.3. La filiale de VOO nommée Zuny propose des solutions bon marché (dont l'équivalent n'existe pas dans la zone Telenet) pour certains types de besoins.
40. Par rapport aux pays voisins, à la différence des tendances observées sur le marché 1P Mobile, la situation de **la Belgique** a relativement peu évolué en un an :
- 40.1. Elle **demeure nettement plus chère** que la France et le Royaume-Uni, qui sont de loin les pays les meilleur marché parmi ceux étudiés.
 - 40.2. Elle **reste assez bien alignée** avec les Pays-Bas, le Luxembourg et l'Allemagne pour ce qui est de besoins 1P BB et 2P BB Mobile, **mais devient de plus en plus onéreuse** par rapport à ces mêmes pays à mesure que le nombre de besoins à satisfaire augmente (besoins 3P BB TV FT, besoins 4P). En outre, l'écart séparant la Belgique du pays le plus proche la précédant immédiatement pour chaque profil en termes de montant minimum à déboursier s'est sensiblement accru pour ce qui est des offres groupées non-convergentes.
41. Enfin, concernant l'impact de l'inflation, on remarquera que :
- 41.1. À deux exceptions près parmi les huit marques prises en compte pour la Belgique, les prix nominaux des services mobiles seuls n'ont pas augmenté malgré l'inflation élevée à laquelle le pays est confronté depuis plus d'un an. En offrant aux consommateurs plus de choix et augmentant la pression sur les prix, le surcroit de concurrence dans ce segment de marché (et plus précisément l'élargissement de l'offre avec des produits meilleur marché de la part des opérateurs et de leurs marques low cost) a ainsi contribué au maintien (voire dans certains cas à l'amélioration) de la position de la Belgique par rapport à ses voisins.
 - 41.2. En revanche, en ce qui concerne les produits fixes et groupés, les opérateurs ont augmenté les prix de la plupart de leurs produits au cours de l'année écoulée. Pour justifier ces hausses, les opérateurs ont avancé comme argument les augmentations substantielles de coûts (principalement des salaires, de l'énergie et des prix des équipements technologiques) auxquelles ils sont soumis. On notera cependant que de telles augmentations de coûts n'ont jusqu'à présent quasi pas été répercutées sur les consommateurs de services mobile seuls, qui est un segment de marché où la dynamique concurrentielle est plus forte.

Axel Desmedt
Membre du Conseil

Bernardo Herman
Membre du Conseil

Luc Vanfleteren
Membre du Conseil

Michel Van Bellinghen
Président du Conseil

Annexe 1. Méthodologie

42. La comparaison internationale menée par l'IBPT dans le présent rapport reprend la même approche méthodologique que celle utilisée dans l'étude publiée en décembre 2021 sur le même sujet¹⁷. Les caractéristiques principales de cette méthodologie sont rappelées dans cette annexe. Nous renvoyons à l'étude de décembre 2021 pour une présentation complète.
43. La comparaison porte sur les prix nominaux des services télécoms résidentiels fixes, groupés et mobiles de six pays : Belgique, Allemagne, France, Luxembourg, Pays-Bas et Royaume-Uni. Les données utilisées ont été collectées au cours des mois de novembre 2021 et octobre 2022. Afin de prendre en compte les différences socio-économiques existant entre les pays étudiés, les prix nominaux pratiqués par chacun des opérateurs ont été systématiquement normalisés en utilisant la méthode « PPA » (Parité de pouvoir d'achat ou « Purchasing Power Parity », PPP).
44. La méthodologie utilisée depuis 2021 par l'IBPT pour procéder à l'étude comparative internationale de prix a été en partie adaptée par rapport à celle appliquée auparavant. En effet, alors que la méthodologie utilisée jusque-là prenait comme point de départ l'offre disponible sur le marché (c.-à-d. les diverses solutions 1P, 2P, 3P ou 4P proposées par les opérateurs télécoms à leurs clients), celle de 2021 prend comme angle d'attaque l'autre côté de l'équation, c.-à-d. la demande, et donc les besoins que différents types d'utilisateurs de services télécom désirent satisfaire. Concrètement, l'IBPT a établi une série de profils de consommateurs définis à partir de besoins télécoms à pourvoir. Ces besoins sont chaque fois considérés comme étant un minimum à satisfaire, c.-à-d. que toute solution répondant à ces besoins (y compris lorsqu'elle inclut davantage de services ou de volumes que nécessaire) est identifiée comme acceptable pour le consommateur. Celui-ci, dans cette étude, portera ensuite son choix sur l'offre dont le prix est le moins élevé parmi toutes celles possibles.
45. Les prix retenus pour effectuer les comparaisons sont les prix des offres les moins chères qui répondent au minimum aux besoins télécoms à satisfaire pour différents profils de consommateurs. Ainsi, à titre d'exemple, dans le cas d'un consommateur dont les besoins sont de disposer au minimum d'un service 1P Mobile avec 10 GB de data et voix et SMS illimités, il sera regardé pour chaque opérateur étudié quel est le service le moins cher répondant au minimum à ce besoin. Ensuite, les solutions obtenues pour chaque opérateur sont comparées entre elles afin de déterminer laquelle est la moins chère au niveau d'un pays. Ce dernier résultat sera ensuite comparé avec celui obtenu de la même manière pour les autres pays afin d'évaluer le niveau tarifaire de ces pays entre eux.
46. Les prix utilisés pour l'analyse sont les prix mensuels récurrents à long-terme demandés pour les services considérés, c.-à-d. sans tenir compte d'éventuelles promotions temporaires, et exclusion faite des coûts uniques (frais d'installation et d'activation).
47. Le présent rapport se focalise sur la manière dont les résultats de l'analyse comparative ont évolué au cours de l'année écoulée. Pour un état des lieux détaillé de la situation de chaque pays et l'analyse de pistes susceptibles d'expliquer les différences observées entre eux, nous

¹⁷ Voir : [Communication du 20 décembre 2021 concernant l'étude comparative des prix des services télécoms en Belgique et dans les pays voisins en 2021](#)

renvoyons à l'étude publiée en décembre 2021, dont l'essentiel des conclusions et observations en la matière demeure d'actualité.

48. Les opérateurs dont les offres ont été utilisées pour mener la comparaison sont ceux disposant d'une part de marché fixe et/ou mobile de plus de 5% dans leur pays. Les principales marques secondaires de ces opérateurs font également partie du panel étudié. La liste complète de ces opérateurs est reprise dans le tableau ci-après¹⁸.

	Groupe / Opérateur	Internet haut débit fixe et offres groupées	Téléphonie mobile
Belgique	Proximus Telenet Voo Orange	Proximus/Scarlet [40-50%] Telenet/Tadaam [30-40%] Voo/Zuny [10-20%] Orange [<10%]	Proximus/Scarlet/M.Vikings [40-50%] Base/Telenet [20-30%] Voo [<10%] Orange/hey! [20-30%]
Allemagne	Deutsche Tel. Vodafone O2 1&1 Freenet	Telekom/Congstar [30-40%] Vodafone [20-30%] O2 [<10%] 1&1 [10-20%] -	Telekom/Congstar [20-30%] Vodafone/SIMon [20-30%] O2 [20-30%] 1&1 [10-20%] Freenet [<10%]
France	Orange SFR Bouygues T. Free	Orange/Sosh [30-40%] SFR/Red-by-SFR [20-30%] Bouygues T. [10-20%] Free [20-30%]	Orange/Sosh [30-40%] SFR/Red-by-SFR [20-30%] Bouygues T/NRJMobile [10-20%] Free [20-30%]
Luxembourg	Post Lux Tango Orange Lux. Online	Post Lux [60-70%] Tango [10-20%] Orange [<10%] Lux. Online [<10%]	Post Lux [40-50%] Tango [30-40%] Orange [10-20%] Lux. Online [<10%]
Pays-Bas	KPN VodafoneZiggo T-Mobile	KPN [40-50%] VodafoneZiggo [40-50%] T-Mobile [<10%]	KPN/Simyo [20-30%] Vodafone/HollandseNieuwe [20-30%] T-Mobile/Tele2/Simpel [30-40%]
Royaume-Uni	BT O2/Virgin Media Sky TalkTalk Vodafone Three	BT/EE [30-40%] Virgin Media [10-20%] Sky [20-30%] TalkTalk [10-20%] Vodafone [<10%] Three [<10%]	EE/BT [20-30%] O2/Tesco M/Virgin [30-40%] Sky Mobile [<10%] - Vodafone [10-20%] Three [10-20%]

Figure 27 : Liste des opérateurs satisfaisant au critère énoncé ci-dessus – Entre crochets : les parts de marché des opérateurs (sources : régulateurs nationaux, IDate 2021 et publications financières des opérateurs)

18. Les parts de marché indiquées dans le tableau sont pour l'année 2020, éventuellement ajustées pour tenir compte d'acquisitions ou de fusions ayant eu lieu en 2021.

49. Pour ce qui est de l'Internet fixe, les services basés sur une offre FWA (« Fixed Wireless Access ») ne sont pas pris en compte du fait de leur faible représentativité du marché (moins de 5% des connexions fin 2021).
50. Pour ce qui de la télévision, les services basés sur l'utilisation d'une application et l'absence de décodeur ne sont pas pris en compte du fait de leur faible représentativité du marché (moins de 5% des connexions fin 2021).
51. Concernant les dix profils mobiles et les dix profils fixes/groupés mis en avant dans l'Executive Summary de 2021, les changements suivants ont été apportés :
 - 51.1. Pour les services mobiles, les profils de consommation repris dans l'étude 2022 ont été différenciés sur la base de leurs besoins en data (GB). Les besoins en voix et en SMS de ces profils ont été considérés comme étant illimités, ce qui correspond aux caractéristiques de la vaste majorité des services mobiles proposés par les opérateurs dans les différents pays étudiés.
 - 51.2. Pour les services fixes et groupés, les débits descendants des profils étudiés ont pour la plupart été revus à la hausse étant donné l'évolution vers un besoin grandissant de bande passante pour la consommateur et la disponibilité accrue de services avec des vitesses élevées chez nombre d'opérateurs.
 - 51.3. Dans tous les cas, les résultats de 2021 utilisés dans le présent rapport ont été recalculés en fonction de ces ajustements de manière à assurer des comparaisons pertinentes d'une année à l'autre.
52. Concernant les besoins mobiles, l'approche exposée au paragraphe précédent comporte une exception : le Luxembourg, où la plupart des opérateurs ne proposent pas voix et SMS illimités, mais un certain nombre « d'unités » (par exemple 1 000 ou 6 000) à partager entre minutes d'appel et SMS. Dans ce cas, les services mobiles des opérateurs luxembourgeois permettant mensuellement au consommateur d'appeler au moins 900 minutes et d'utiliser 100 SMS ont été considérés comme équivalents aux services « Voix et SMS illimités » disponibles dans les autres pays.
53. Autre exception concernant le Luxembourg : la nécessité pour un service mobile de permettre le « roaming ». Certains opérateurs luxembourgeois proposent en effet des services mobiles très bon marché n'incluant toutefois pas l'itinérance. Afin de ne pas biaiser les comparaisons, il a donc été décidé de ne prendre en compte que des services disposant d'une telle fonctionnalité.

Annexe 2. Représentativité des profils fixes et groupés

54. Dans sa communication du 16 juillet 2022 sur l'évolution des marchés du haut débit et de la télévision depuis 2018¹⁹, l'IBPT a notamment fait ressortir les tendances rappelées ci-après.

54.1. Les connexions haut-débit à moins de 30 Mbps ont quasi disparu, celles inférieures à 100 Mbps continuent d'avoir un poids important (28%) et celles supérieures à 1 Gbps sont en croissance mais demeurent marginales (2%). Celles dont la vitesse est supérieure ou égale à 100 Mbps et inférieure à 1 Gbps représentent les deux tiers du marché ; la plupart d'entre elles ont un débit inférieur ou égal à 200 Mbps.

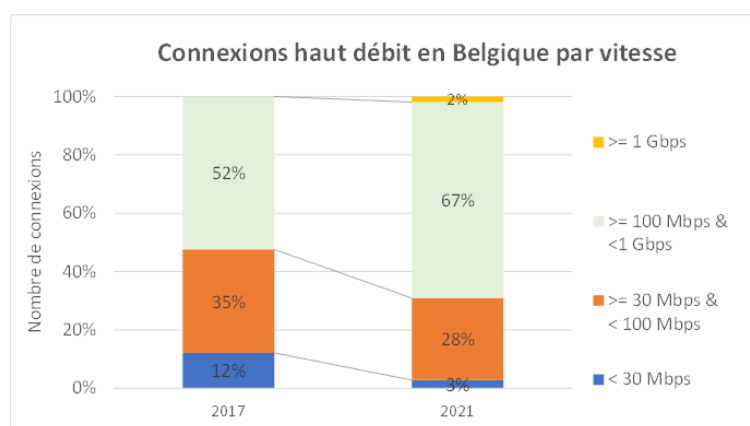


Figure 28 : Evolution de la répartition des lignes haut débit vendues en fonction de leur vitesse

54.2. La part des marques « secondaires » (Scarlet, Zuny, etc.), qui ciblent généralement des consommateurs aux besoins réduits, est en croissance.

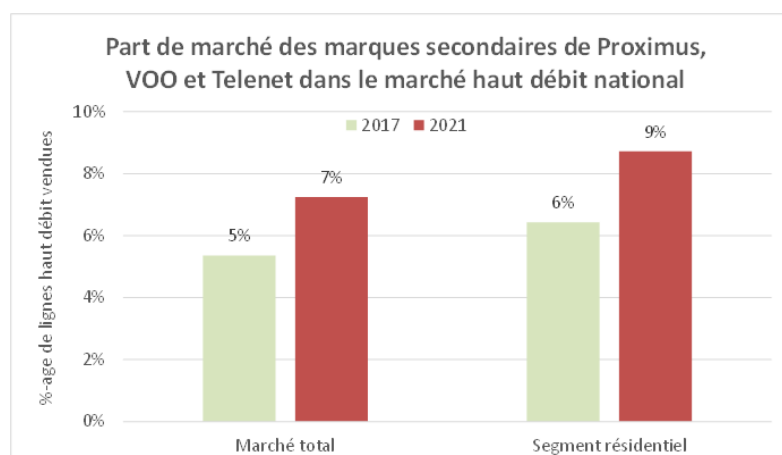


Figure 29 : Part de marché des lignes haut débit des marques « secondaires » de Proximus, VOO et Telenet

¹⁹ <https://www.ibpt.be/operateurs/publication/communication-du-16-juillet-2022-concernant-levolution-des-marches-du-haut-debit-et-de-la-television-depuis-q1-2018>

54.3. La part des services convergents (c.-à-d. incluant une composante mobile) a fortement augmenté, passant de 22% du marché résidentiel en 2018 à 47% fin 2021.

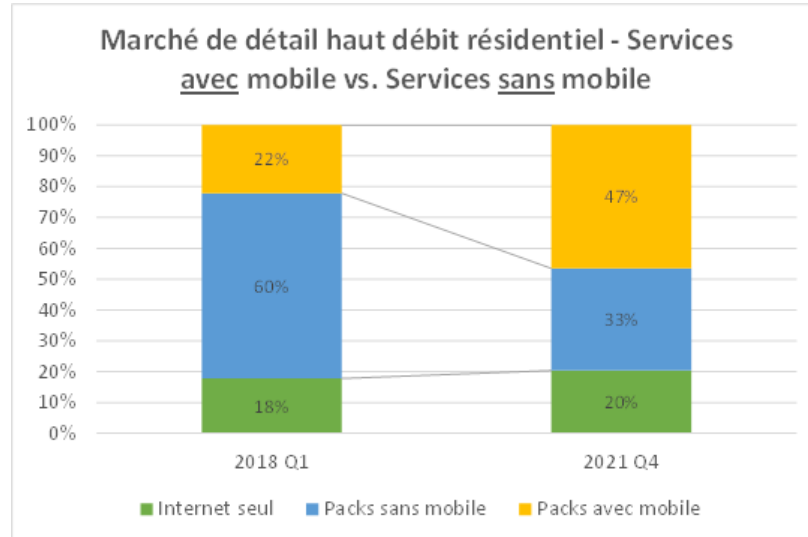
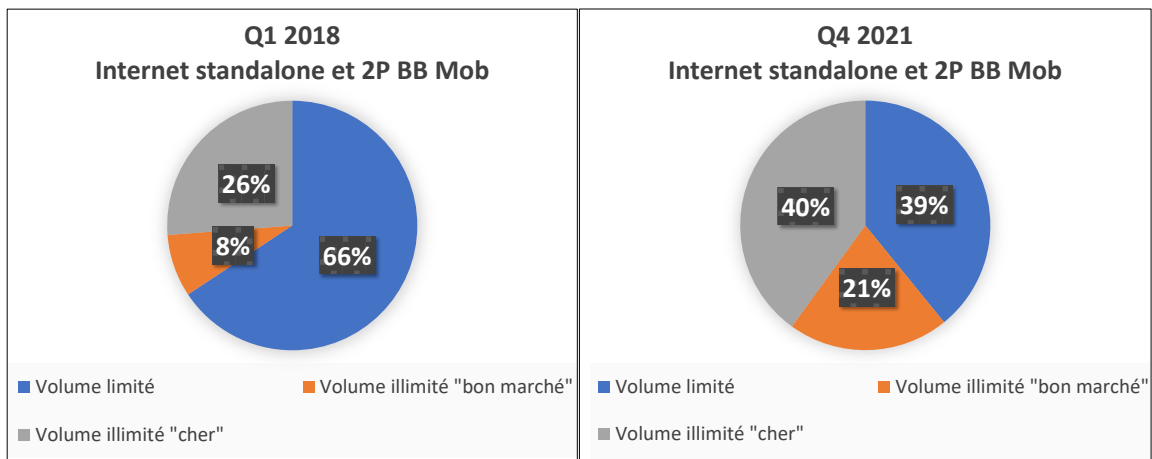


Figure 30 : Répartition des services haut débit résidentiel en fonction du types de x-P vendus

54.4. Concernant les services 1P BB, la proportion de consommateurs utilisant un service avec volume limité a fortement baissé puisque passant de 66% à 39%, le nombre de services 1P à volume illimité représentant désormais 61% de ces connexions. Une analyse plus détaillée montre par ailleurs que les services 1P BB à 100 Mbps sont quasiment tous à volume illimité.



55. Sur la base de ces tendances, les dix profils repris dans la synthèse comparant le niveau des prix en 2021 ont été ajustés pour l'étude 2022 afin de prendre en compte ces évolutions. Les modifications effectuées sont reprises dans le tableau ci-dessous. Comme indiqué précédemment, tous les résultats obtenus en 2021 ont été recalculés sur la base des données de l'époque de manière à permettre des comparaisons pertinentes.

Profils non-convergenents (pas de composante mobile)

xP	Etude 2021	Changements 2022	Commentaires
1P BB	10 Mbps – 150 GB	Retiré	Les débits inférieurs à 50 Mbps ne représentent plus qu'une part marginale du marché
	50 Mbps – 150 GB	Inchangé	Correspond à un profil de consommateurs avec des besoins réduits
	100 Mbps – 150 GB	Volume illimité	La quasi-totalité des services 1P BB à 100 Mbps ou plus sont vendus avec volume illimité
	-	200 Mbps – Volume. illimité	Nouveau profil pour tenir compte de la disponibilité croissante des services dont le débit est supérieur à 100 Mbps
2P BB FT	50 Mbps – 150 GB	Vitesse à 100 Mbps – Volume illimité	La quasi-totalité des services 2P BB FT sont vendus avec volume illimité
3P BB FT TV	50 Mbps – Volume illimité – 30 chaînes télé	Inchangé	Correspond à un profil de consommateurs avec des besoins réduits
	10 Mbps – 50 GB – 50 chaînes télé	Retiré	Les débits inférieurs à 50 Mbps ne représentent plus qu'une part marginale du marché
	50 Mbps – Volume illimité – 50 chaînes télé	Vitesse à 100 Mbps	La quasi-totalité des services 3P BB TV FT avec au moins 50 chaînes télé sont vendus avec une vitesse d'au moins 100 Mbps

Profils convergents (avec composante mobile)

xP	Etude 2021	Changements 2022	Commentaires
2P BB Mob	50 Mbps – Volume illimité	Vitesse à 100 Mbps	La quasi-totalité des services 2P BB FT sont vendus avec une vitesse d'au moins 100 Mbps
	-	200 Mbps – Volume illimité	Nouveau profil pour tenir compte de la croissance des services dont le débit est supérieur à 100 Mbps
4P	100 Mbps – Volume illimité – 50 chaînes télé	Inchangé	-
	200 Mbps – Volume illimité – 50 chaînes télé	Inchangé	-

56. Comme indiqué précédemment, les besoins en matière de services mobiles pour les offres groupées convergentes ont été fixés à voix et SMS illimités et 5 GB de data. Ce dernier volume correspond à la consommation mensuelle moyenne observée chez les utilisateurs mobiles en Belgique (cf. [Rapport statistique annuel 2021 de l'IBPT](#)).